

Centre de loisirs été 2018

Document à compléter et à rapporter le jour de l'inscription

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Cocher les jours réservés

Juillet 2018		
Semaine 28	lundi 9 juillet 2018	
	mardi 10 juillet 2018	
	mercredi 11 juillet 2018	
	jeudi 12 juillet 2018	
	vendredi 13 juillet 2018	

Semaine 29	lundi 16 juillet 2018	
	mardi 17 juillet 2018	
	mercredi 18 juillet 2018	
	jeudi 19 juillet 2018	
	vendredi 20 juillet 2018	

Mini-camp à Plémet du 18 au 20 juillet

Semaine 30	lundi 23 juillet 2018	
	mardi 24 juillet 2018	
	mercredi 25 juillet 2018	
	jeudi 26 juillet 2018	
	vendredi 27 juillet 2018	

Mini-camp à Plémet du 23 au 25 juillet

Semaine 31	lundi 30 juillet 2018	
	mardi 31 juillet 2018	
	mercredi 1 août 2018	
	jeudi 2 août 2018	
	vendredi 3 août 2018	

Août 2018		
Semaine 32	lundi 6 août 2018	
	mardi 7 août 2018	
	mercredi 8 août 2018	
	jeudi 9 août 2018	
	vendredi 10 août 2018	

Semaine 33	lundi 13 août 2018	
	mardi 14 août 2018	
	Férial	
	jeudi 16 août 2018	
	vendredi 17 août 2018	

Semaine 34	lundi 20 août 2018	
	mardi 21 août 2018	
	mercredi 22 août 2018	
	jeudi 23 août 2018	
	vendredi 24 août 2018	

Mini-camp à Moncontour du 20 au 22 août

Mini-camp à Moncontour du 22 au 24 août

Semaine 35	lundi 27 août 2018	
	mardi 28 août 2018	
	mercredi 29 août 2018	
	jeudi 30 août 2018	

Total nombre de jours :

Nom et prénom de la personne procédant à l'inscription :

Date et signature :



ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ANS (REPAS COMPRIS)

Tranches	Quotient familial	Prix/jour
0	2ème enfant inscrit	9,39 €
1	0 à 550 €	11,04 €
2	551 € à 723 €	12,87 €
3	724 € à 900 €	14,79 €
4	901 € à 1078 €	16,33 €
5	1079 € à 1500 €	18,55 €
6	+ de 1501 €	22,62 €
7	Hors Trégueux	26,69 €

MINI-CAMPS 6-12 ANS (3 JOURS/2 NUITS. REPAS COMPRIS)

Tranches	Quotient familial	Camp
0	2ème enfant inscrit	39,00 €
1	0 à 550 €	44,00 €
2	551 € à 723 €	49,00 €
3	724 € à 900 €	55,00 €
4	901 € à 1078 €	60,00 €
5	1079 € à 1500 €	66,00 €
6	+ de 1501 €	78,00 €
7	Hors Trégueux	91,00 €

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ressources prises en compte sont celles fournies par la CAF. Seules les familles qui ne disposent pas d'un numéro d'allocataire de la CAF doivent fournir leur dernier avis d'imposition. À défaut de justificatif, la tranche maximale sera appliquée.

La Commission Enfance Jeunesse du 29 mars 2018 a décidé de proposer un tarif par journée d'inscription sans augmentation par rapport aux tarifs 2017. Il a également été décidé de créer un tarif spécifique pour les mini-camps.

À partir du 2^{ème} enfant, il sera appliqué le tarif de la tranche inférieure, sauf tarif hors Trégueux. Si la famille est dans la première tranche, elle bénéficiera d'une réduction de 15 % à partir du 2^{ème} enfant. Pour les non-résidents à Trégueux, un tarif « extérieur » est appliqué, même lorsque l'enfant est scolarisé à Trégueux.

Les inscriptions ne seront prises que si les familles sont à jour de leurs factures 2017 ou qu'elles ont engagé une démarche auprès du Trésor Public pour échelonner leur dette (sur justificatif).

CENTRES DE LOISIRS ÉTÉ 2018



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscriptions au service Enfance Jeunesse Éducation en Mairie (rez-de-chaussée) :
samedi 9 juin 2018 de 9h à 12h, puis du 11 au 29 juin, aux heures des permanences.

Les inscriptions effectuées au-delà du 29 juin seront fonction du nombre de places disponibles dans chaque centre.

Les parents doivent préciser leur choix de journées lors de l'inscription.

Horaires des permanences :

SAMEDI 9 JUIN 2018 de 9h à 12h

**lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

Se munir de :

- carnet de santé
- photo d'identité de l'enfant
- chèque ou espèce pour règlement de l'acompte
- numéro d'allocataire CAF ou avis d'imposition 2017 (sur les revenus 2016) si vous ne l'avez pas fourni cette année
- chèques vacances ANCV, tickets CESU pour les enfants de moins de 6 ans pour tout ou partie du règlement, au moment de l'inscription.

Un acompte de 50% du prix du séjour sera demandé à l'inscription. Le solde sera prélevé ou à régler pour le 31 août au regard de la facture transmise fin juillet. En cas de désistement, l'acompte ne sera pas remboursé et la réservation sera facturée. Les remboursements ne peuvent se faire que sur présentation d'un certificat médical et d'un RIB, et pour une absence minimale de 3 jours.

